

Division des personnels

Bureau - A2

Dossier suivi par

Gautier Facqueur

Téléphone

03 21 23 82 19

Mél.

ce.i62dp-a2@ac-lille.fr

Boulevard de la Liberté

CS 90016

62021 Arras cedex

ARRAS, le 7 mars 2016

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier  
degré public

S/C de Mesdames Les Directrices et Messieurs les  
Directeurs d'école

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements et  
Directrices et Directeurs d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges

Mesdames les Directrices Adjointes et Messieurs les  
Directeurs adjoints de SEGPA

**Objet :** mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré -  
rentrée scolaire 2016

**Réf. :** Note de Service n°2015-185 du 10/11/15 – Bulletin Officiel spécial n°9 du  
12 novembre 2015.

Conformément aux instructions ministérielles parues au Bulletin Officiel spécial  
n°9 du 12 novembre 2015, un mouvement complémentaire par exeat et ineat  
direct est organisé.

Cette phase d'ajustement permet de résoudre les situations particulières de  
rapprochement de conjoints non satisfaites ou non connues lors du mouvement  
informatisé. Elle concerne aussi les situations des personnels enseignants ou  
de leurs conjoints atteints d'un handicap ou d'un enfant reconnu handicapé ou  
gravement malade.

Cette procédure est ouverte aux seuls enseignants du 1<sup>er</sup> degré titulaires au plus  
tard au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **I – Calendrier**

Les demandes d'exeat et d'ineat devront être parvenues dans les services au  
plus tard le 29 avril 2016 afin d'être examinées à la CAPD du 20 mai 2016.

### **II – Demande d'exeat**

Les personnels qui souhaitent quitter le Pas de Calais doivent :

- formuler une demande d'exeat manuscrite auprès de Monsieur le Directeur  
Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas de Calais en

précisant le motif invoqués (rapprochement de conjoint, situation de handicap, convenance personnelle)

- formuler une demande d'ineat à destination du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département sollicité en précisant le motif de la demande,
- compléter le formulaire n°1 « Demande d'exeat »,
- joindre toutes les pièces justificatives et pouvant aider à l'instruction du dossiers.

**Attention :** Vous devez formuler une demande pour chaque département sollicité et joindre autant de copies des pièces justificatives que nécessaire. Les dossiers d'exeat seront transmis par les services de la DSDEN du Pas de Calais aux départements sollicités.

### **III – Demande d'ineat**

Les personnels qui souhaitent intégrer le Pas de Calais doivent :

- formuler une demande d'ineat manuscrite auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale en précisant le motif invoqué (rapprochement de conjoint, situation de handicap, convenance personnelle),
- compléter le formulaire n°2 « Demande d'ineat »,
- joindre toutes les pièces justificatives et pouvant aider à l'instruction du dossiers.

**Attention :** Toutes les demandes doivent être faites par la voie hiérarchique, aucune demande ne doit être adressée directement aux services de la DSDEN du Pas de Calais.

### **IV – Pièces justificatives**

1. Demande au titre du rapprochement de conjoint :

Sont considérés comme conjoint les agents mariés, liés par un PACS ou ayant un enfant en commun (né ou à naître). Pièces à fournir :

- attestation de la résidence professionnelle du conjoint faisant apparaître la durée de séparation et le lieu d'exercice. A défaut, une attestation récente d'inscription au pôle emploi,
- copie du livret de famille pour les agents mariés,
- photocopie du PACS et de l'imposition commune pour les agents pacsés,
- copie du livret de famille ou reconnaissance anticipé pour les agents non mariés non pacsé ayant des enfants en commun.

2. Demande au titre du handicap :

- attestation de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) de l'agent ou du conjoint,  
ou
- toutes pièces attestant du handicap ou de la maladie grave de l'enfant.

L'Inspecteur d'Académie - Directeur  
Académique des services de l'éducation  
nationale



Jean-Yves BESSOL

 <p>académie Lille</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Pas-de-Calais</p>	<p><b>MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC</b></p> <p>2016</p>	<p><b>FORMULAIRE N°1 DEMANDE D'EXEAT</b></p>
<p>Division des personnels Bureau A2</p>	<p>Formulaire à renvoyer avec toutes les pièces justificatives au plus tard le 29 avril 2016</p>	<p>Boulevard de la Liberté CS 90016 62021 ARRAS cedex ce.i62dp-a2@ac-lille.fr</p>

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale :  célibataire  
 marié(e)  
 pacsé(e)  
 concubinage

***Attention : Il faut établir une  
demande d'exeat par  
département sollicité et  
joindre autant de copie des  
pièces justificatives que  
nécessaire.***

Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans) :

Adresse personnelle actuelle :

Téléphone :

Affectation :

Circonscription :

Position :  en activité  en congé parental  en disponibilité

Motif de la demande :  handicap  
 rapprochement de conjoint  
 convenance personnelle (à expliciter) :

Départements demandés :

1 -	2 -
3 -	4 -
5 -	6 -

Date et signature de l'agent :

 <p>académie Lille</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Pas-de-Calais</p>	<p><b>MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC</b></p> <p>2016</p>	<p><b>FORMULAIRE N°2 DEMANDE D'INEAT</b></p>
<p>Division des personnels Bureau A2 Boulevard de la Liberté CS 90016 62021 ARRAS cedex ce.i62dp-a2@ac-lille.fr</p>	<p>Formulaire à renvoyer avec toutes les pièces justificatives au plus tard le 29 avril 2016</p>	<p><b>Toutes les demandes doivent être faites par la voie hiérarchique, aucune demande ne doit être adressée directement au services de la DSDEN du Pas-de-Calais</b></p>

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale :  célibataire  
 marié(e)  
 pacsé(e)  
 concubinage

Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans) :

Adresse personnelle actuelle :

Adresse personnelle dans le Pas de Calais (si elle est déjà connue) :

Téléphone :

Affectation actuelle :

Position :  en activité  en congé parental  en disponibilité

Motif de la demande :  handicap  
 rapprochement de conjoint  
 convenance personnelle (à expliciter) :

Départements demandés :

1 -	2 -
3 -	4 -
5 -	6 -

Date et signature de l'agent :